

MESURES URGENTES POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE PUBLIQUE

Sgen
Cfdt
des choix, des actes

Juillet 2012



CE QUE DEMANDE LE SGEN-CFDT

En préambule, le Sgen-CFDT rappelle son attachement à l'autonomie des établissements. Cette autonomie des universités et des organismes doit être réellement mise en œuvre. Ce n'est pas le cas actuellement, où l'autonomie des universités est fortement « pilotée » soit par le ministère soit par les agences de moyens comme l'ANR et où les budgets des EPST ne permettent plus aucune marge de manœuvre. Le Sgen-CFDT dénonce également le recours systématique au discours sur la supposée « excellence » qui est largement idéologique. Le Sgen-CFDT réclame une nouvelle politique de l'enseignement supérieur et de la recherche qui permette aux établissements de contribuer efficacement à la démocratisation de la réussite des étudiants et à l'élévation générale du niveau de formation, tout en menant une recherche scientifique de qualité au service de la nation.

Structures et fonctionnement : pour instaurer plus de démocratie, de transparence et d'efficacité, revoir l'ensemble législatif régissant l'enseignement supérieur et la recherche : LRU, pacte sur la recherche, loi Savary

REPRÉSENTATIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- > Pour renforcer la légitimité du président, son élection doit être faite par le CA au complet, y compris les personnalités extérieures, qui (dans tous les conseils) doivent représenter des institutions.
- > L'élection des membres élus du CA est à la proportionnelle intégrale, pour une représentation la plus large possible de la diversité des opinions.
- > On doit arriver à une augmentation significative du nombre de représentants des étudiants et des BIATOSS dans le CA et aller vers la parité hommes / femmes dans chaque collège.
- > L'obligation de la représentation des secteurs disciplinaires aux conseils centraux ne sera plus obligatoire, cette représentation doit être laissée à la libre appréciation des établissements.

Regroupements d'universités, PRES, nouvelles structures, IDEX... : instituer un cadre unique pour plus de clarté et d'efficacité.

- > **La multiplication des structures** issues de la loi recherche (RTRA, CTRS, PRES...) et des programmes du Grand emprunt (Labex, Equipex, IRT, IHU, IEED, IDEX...) rend urgente une politique démocratique de simplification du paysage enseignement supérieur et recherche ainsi modifié.
- > **Le Sgen-CFDT réclame une simplification des structures.** En effet, à l'occasion des IDEX ou de l'opération campus, on voit fleurir une multiplicité de structures pour regrouper les établissements : universités nouvelles, RTRA, fondations de coopération scientifique, PRES, etc. Le seul but de ces

structures semble être d'augmenter l'opacité des prises de décisions et d'éloigner le pouvoir réel de la base.

- > **Le Sgen-CFDT réclame donc un cadre juridique unique pour le regroupement des établissements.** Ce cadre unique doit être suffisamment souple pour s'adapter aux particularités régionales.
- > **Pour les PRES**, qui rassemblent notamment des universités, des écoles et des organismes de recherche sur un même espace géographique, ce cadre unique doit permettre de conjuguer collégialité et solidité de l'exécutif. En particulier, le Sgen-CFDT revendique la mise en place d'un CT dans les PRES, ainsi que la création de structures qui permettent la concertation avec les personnels et leurs représentants, mais également avec les « acteurs » de la société civile, et en particulier les syndicats ; un conseil avec des élus et nommés pourrait être une solution. Cette instance doit comporter un nombre significatifs d'élus (la moitié).
- > **La loi doit permettre la création d'universités nouvelles**, fédérales ou confédérales, sans avoir à utiliser le statut de grand établissement qui n'est pas fait pour cela.
- > Le développement des logiques de site et de territoire doit être favorisé.
- > **Un schéma régional des formations** post-bac, incluant toutes les formes d'enseignement supérieur (universités, écoles, classes préparatoires, STS...) doit être mis en place.
- > **Les IDEX** sont un moyen de financement mais ils sont aussi un moyen de restructuration. Le Sgen-CFDT revendique que les IDEX soient gouvernés par une structure unique du type PRES.
- > Le dernier grand problème que pose la restructuration actuelle de la recherche via les IDEX est celui de l'aménagement du territoire : comment peut-on associer concours international et politique universitaire de proximité ? D'autre part, faut-il « spécialiser » quelques grands centres de recherche ?
- > Les réponses à ces questions ne sont pas évidentes. Cependant, le Sgen-CFDT est persuadé de la nécessité de lier la recherche et la formation, il revendique aussi la possibilité pour tous de faire des études supérieures, cette possibilité passe par une politique de proximité. Doit-on avoir une dichotomie entre université de recherche et université de proximité comme elle existe dans certains pays ? Le Sgen-CFDT ne le pense pas mais il y a là une vraie difficulté et une réflexion sur ce point doit être menée.

COMBATIFS AU QUOTIDIEN

constructifs pour demain



FINANCEMENT DES ÉTABLISSEMENTS

Renforcer la part de la contractualisation, garantir l'actualisation de la masse salariale, revoir les critères d'attribution des crédits extra-budgétaires

- > La démarche contractuelle doit être renforcée en ce qui concerne les financements publics : la part du contrat, hors plan campus ou grand emprunt, doit passer à plus de 50 %, au lieu de 30 à 40 % actuellement.
- > Le contrat ne doit pas être défini uniquement sur les projets mais tenir compte des inégalités persistantes pour les diminuer. Ces inégalités doivent être mesurées par des indicateurs publics diversifiés et soumis à débat.
- > La clé de répartition des moyens entre composantes ne doit pas être inscrite dans la loi, mais un cadre doit être fixé pour garantir la transparence de ces répartitions et éviter un centralisme excessif.
- > Un mécanisme et des modalités d'actualisation permanente de la masse salariale doivent être mis en place par l'État.
- > Le Sgen-CFDT réclame une diminution importante des fonds attribués à l'ANR et autres agences de moyens (RTB, Carnot, RTRA...) pour les redistribuer en crédit contractuel aux établissements. De même, il revendique un redéploiement, au moins partiel du crédit impôt recherche vers les PME ou (et) vers le service public de recherche. En outre l'attribution du crédit impôt recherche dans les entreprises doit être liée à l'emploi de docteurs dans ces mêmes entreprises. Le Sgen-CFDT réclame un audit des pôles de compétitivité.
- > L'ANR doit être contrôlée par un conseil scientifique comportant une proportion importante de membres élus par la communauté.
- > Ce conseil scientifique, élu à la proportionnelle avec un collège électoral très large, aurait un droit de regard sur les thèmes à mettre en œuvre et sur les listes d'experts.
- > Le budget de l'ANR doit être diminué au profit d'un budget contractualisé pour les laboratoires et les établissements, qui doivent pouvoir mettre en œuvre une politique scientifique autonome.

NOUVEAUX FINANCEMENTS

IDEX, résultats du grand emprunt

- > Le Sgen-CFDT a toujours été d'accord avec l'idée d'un pilotage « politique » d'une certaine partie de la recherche. Il est donc favorable à des initiatives gouvernementales visant à renforcer les moyens des établissements de recherche et avec le fait que les moyens doivent être ciblés et non saupoudrés.
- > Les résultats actuels du processus sont ce qu'ils sont, ils laissent des pans entiers du territoire dans un « désert » de financement (le Nord et la Bretagne, mais aussi toute une bande centrale allant de la frontière belge au Sud du Massif Central sont exclus du dispositif). Le Sgen-CFDT rappelle à cette occasion que les financements de la recherche ne peuvent se résumer à une compétition où le soi-disant meilleur gagne. Ce ne peut être qu'une décision réfléchie et politique, avec bien sûr, des arguments scientifiques mais où les questions d'aménagement du territoire doivent être clairement identifiées et sans doute prises en compte. Par ailleurs, comme toujours, le Sgen-CFDT réclame que la compétition soit sincère, transparente et susceptible d'appels. Le Sgen-CFDT réclame aussi que le problème des perdants soit abordé : comment finance-t-on les établissements ou groupement d'établissements qui ne sont pas lauréats ? en l'occurrence les projets de Grenoble, de la Bretagne ou de la Lorraine sont-ils trop mauvais ou méritent-ils d'être revus ?
- > Le Sgen-CFDT revendique également une plus grande démocratie dans l'élaboration des projets et dans le contrôle de la réalisation des projets quand ils ont été sélectionnés. La principale revendication est l'association des personnels dans les futures structures. Si la structure visée est une université unique déjà en construction il y a *a priori* les outils de concertation ; pour les autres, en général, rien n'est prévu.
- > Enfin, un des reproches principaux que le Sgen-CFDT fait au processus IDEX est l'absence de lien entre recherche et formation, l'IDEFI étant une réponse très partielle à ce problème puisqu'elle se limite aux recherches pédagogiques.

LES EPST ET LEUR RÔLE

Les EPST ont la charge de coordonner les recherches au niveau national en liaison avec les autres acteurs. Pour un meilleur fonctionnement au niveau régional, le SGEN-FDT réclame la mise en place de structures consultatives régionales (à l'image des comités consultatif régionaux du CNRS, qui ont disparu). En effet, la politique des EPST dans les régions est assez floue, et le relais avec les personnels inexistant, sauf via les instances nationales.

L'ÉVALUATION

- > Le Sgen-CFDT revendique la transformation de l'AERES en une véritable instance d'évaluation. La méthodologie de l'évaluation doit être publique et tenir compte des débats tenus dans la communauté ces dernières années.
- > Idéalement, l'évaluation devrait être de type « formative » avec suppression de la notation qui, de fait, aboutit toujours à des biais. En effet les notations (en particulier pour les équipes) sont très fluctuantes, dépendent fortement de la composition du comité, de la discipline, sans véritables critères précis et elles aboutissent de fait à une lecture rapide « bon » / « mauvais », avec des effets qui sont parfois catastrophiques. Ce qui est important c'est d'avoir une évaluation externe, permettant de guider et d'aider à la conduite de l'établissement, du laboratoire et à l'amélioration à partir d'objectifs définis.
- > Cela implique un changement des grilles de lecture et d'évaluation qui sont proposées par l'AERES, incluant par exemple une place explicite sur la gestion des personnels... et supprimant les rubriques telles que « rayonnement-impact » qui n'ont pas grand sens.

POUR L'ÉVALUATION DES UNITÉS

- > On doit associer pleinement les instances d'évaluation des personnels (comité national, CNU) à l'évaluation des unités. Le comité de visite doit comprendre des représentants des sections correspondant à tous les personnels de l'unité, et au moins un ITA élu d'une instance nationale représentative.
- > La rédaction du rapport d'évaluation doit être effectuée par deux membres du comité de visite identifiés. L'ensemble du comité de visite doit être consulté sur son contenu avant validation.
- > Le Sgen-CFDT revendique une évaluation qualitative, en termes d'appréciation des objectifs et de leur accomplissement, et avec des recommandations d'orientation. Il s'oppose à une évaluation ayant pour objectif de fixer une note. L'attribution d'une note par équipe de recherche est plus contre-productive encore.
- > Enfin, en ce qui concerne l'évaluation des enseignants-chercheurs, le Sgen-CFDT se prononce pour une expérimentation par quelques sections du CNU avant la généralisation à tous du dispositif.

LES PERSONNELS

LES MOYENS DU DIALOGUE SOCIAL

- > Les personnels élus sont de plus en plus surchargés de travail par la multiplication des instances, qui sont par ailleurs fort utiles au fonctionnement démocratique des établissements. Les résultats de chaque organisation syndicale des établissements ne sont pas comptabilisés dans le volume de moyens accordés aux OS nationales. Pour que les personnels qui s'investissent dans ces fonctions démocratiques ne soient pas lésés, il est important qu'une réflexion ait lieu sur ce sujet et que des moyens puissent être accordés aux élus de l'établissement afin que ceux-ci puissent assumer leurs missions de représentant.

LA POLITIQUE INDEMNITAIRE

- > Opposés aux primes et à la notion d'excellence, le Sgen-CFDT revendique cependant que les personnels des établissements puissent bénéficier d'un régime indemnitaire correspondant au régime indemnitaire moyen interministériel.

UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DE LA SANTÉ AU TRAVAIL.

- > Bien que la prise en charge de la santé au travail mais aussi de l'hygiène et de la sécurité soit en nette progression, trop d'établissements ne respectent pas encore la législation et n'évaluent pas les risques auxquels les personnels sont soumis à leur poste de travail.
- > Les différentes réformes mais aussi les fusions d'établissements sous forme de PRES ou de regroupement d'établissements soumettent les personnels à des risques psychosociaux, sans que ceux-ci ne soient analysés de manière anticipée. Le Sgen-CFDT revendique qu'un plan sur les risques psychosociaux soit mis en place.



NE RESTEZ PAS ISOLE

REJOIGNEZ LE SGEN-CFDT

LE PLUS À L'ADHÉRENT

En adhérant, vous avez droit :

- > à l'information par la presse syndicale : *Profession Éducation*, le magazine du Sgen-CFDT et *CFDT Magazine*, le mensuel de la confédération CFDT ;
- > à la défense et au conseil par les nombreux militants et élus, avec l'appui de notre service juridique ;
- > à une assurance professionnelle en cas de mise en cause dans l'exercice de vos fonctions ;
- > à une aide financière en cas de grève ;
- > à une formation syndicale (12 jours par an).

Pour contacter le Sgen-CFDT dans votre région : rendez-vous sur www.sgen.cfdt.fr (nous connaître / nous contacter / annuaire des Sgen)

Pour adhérer en ligne :

www.sgen.cfdt.fr



Sgen-Cfdt
des choix, des actes

Combatifs au quotidien



PERSONNELS BIATOSS

> Concernant la filière administrative, le Sgen CFDT rappelle l'attachement des personnels AENES à une filière administrative interministérielle. La mise en place de filières interministérielles permettra une mobilité accrue des personnels entre les établissements mais aussi entre les ministères.

Intégration des personnels Assistants ingénieurs dans le corps des ingénieurs d'études.

> Le Sgen-CFDT revendique la suppression de ce corps de catégorie A qui est devenu un frein à la promotion sociale. Il réclame un passage des personnels techniciens classés en B à un corps classé en A (IGE), comme c'est le cas dans les autres statuts de la fonction publique.

Entamer une réflexion sur différents métiers

> Par exemple, aujourd'hui, les assistantes sociales exercent des fonctions trop souvent cantonnées aux problèmes de logement. Elles doivent pouvoir développer une véritable activité d'assistance des étudiants dans toutes ses dimensions.

Favoriser une mobilité basée sur la transparence

> Depuis la mise en place du statut des ITRF, la mobilité a toujours été un problème. La politique menée par les établissements d'enseignement supérieur basée sur une absence de transparence des postes vacants est un frein à la mobilité des personnels ITRF. Pour le Sgen-CFDT cette absence de transparence est néfaste tant au déroulement de carrière des personnels concernés qu'au fonctionnement et à l'enrichissement de l'établissement.

ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Encourager et valoriser l'investissement pédagogique

> Le Sgen-CFDT revendique la création de véritables équipes de formation, et une formation pédagogique des enseignants-chercheurs. Le Sgen-CFDT se prononce pour développer une formation en alternance de qualité, améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants, renforcer le suivi des formations, prendre en compte la charge de travail des enseignants qui accompagnent les étudiants.

> Pour valoriser l'investissement en Licence, changer les critères de reconnaissance des enseignants, des équipes et des établissements. Le CNU doit changer de politique et prendre en compte ces nouveaux critères.

> Pour la modulation des services, le Sgen-CFDT est résolument pour la modulation des services. Dans ce cadre, il considère que le décret statutaire de 2009 est une avancée.

Primes des enseignants chercheurs

> Opposés aux primes et à la notion d'excellence, le Sgen-CFDT revendique cependant l'instauration d'une Prime d'innovation pédagogique, tant qu'existera une Prime « d'excellence » scientifique (PES) : l'implication dans les activités pédagogiques doit être reconnue à la hauteur de ce qui est accordé à la fonction recherche.

CHERCHEURS DES EPST

> Le Sgen-CFDT se prononce pour la suppression de la prime d'excellence scientifique. Il réclame que les crédits dégagés soient redéployés pour les promotions des chercheurs.

PERSONNELS EN CDD

Le développement de CDD avec les différents financements sur projet pose un problème. Une part non négligeable des fonds ainsi accordés aux équipes et aux laboratoires va servir à financer des thèses et des post-doc, ce qui est normal, mais également des postes de techniciens ou de chercheurs en CDD.

Quelques pistes :

> Il faut demander la titularisation des CDD, mais c'est actuellement difficile !

De manière provisoire, le Sgen-CFDT revendique :

> La mise en place d'une réelle gestion des CDD, avec des efforts pour leur insertion professionnelle future et un suivi RH.

> La titularisation sur les fonds propres des Universités en CDI. Par ailleurs, le Sgen-CFDT se méfie de l'utilisation de CDI pour permettre de donner des gros salaires à des « vedettes » scientifiques, la diversité des structures pouvant mettre en péril l'égalité des traitements.

POUR UNE RÉUSSITE DU PLUS GRAND NOMBRE

DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Mettre en œuvre les conditions d'étude et les modalités d'encadrement nécessaires à la démocratisation de la réussite

> Le Sgen-CFDT se prononce pour la mise en œuvre d'une politique d'aide au financement des études qui bénéficie en priorité à ceux qui en ont le plus besoin.

> Pour améliorer les conditions matérielles d'études des étudiants issus des classes socio-économiquement les moins favorisées et des classes moyennes, réformer en profondeur le quotient familial et l'aide au logement.